

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 34

Artikel: La myrtille
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n'a pecheinta einvîa dè vin rodzo àò màitein de n'a djouta et n'a verrûa drâi àò bet dào nâ que cein n'étâi dierro galé; et avoué tot cein terivè onco n'a piauta. Que volliâi-vo, tsacon ne s'est pas fé. Mâ, se madame la menistre n'étâi pas galéza, l'étâi to parâi n'a brâva dzein, bouna po lè pourro, charetâbllo avoué quoui que sâi et adè lo tieu su la man, coumeint se n'hommo.

Ti lè dzo l'allâvè portâ tsi lè pourro reti, bouli, pions, sâcessons, dâi coussès dè dzenellhiès, dâi navettès, enfin quiet ti lè restes dâi dinâ dè la tiura, et ne sein reintornavè pas sein lào bailli onco dè quîè atseta dào pan àò dào lacè.

On dzo que lo menistre passâvè avoué sa fenna, dou gaillâ, dè cliâio chenapans que sé tignont adé àò carro dâi tserrâirès et que tour-dzont ein dèzeint dè çosse et dè cein, lào traisont lào carlettès et après que l'ont zu passâ, ion dè cliâio estafiès fâ à l'autro :

Y'amèri bin savâi porquîè noutron menistre a mariâ cliâ fenna; kâ mè seimbllo què dâi dzeins édûqua coumeint li pâovont sè choisi ouîè dè mi què cein !

— Eh bin ! fâ l'autro pandouro, vâo-tou que tè diesso porquîè : « l'est tot bounameint per amou po son prochain » que cein est dinsé marquâ su la Bibliâ.

— Coumeint cein; ne compreigno pas !
— Té dio, que l'est per amou po son prochain. L'a mariâie po pas qu'on outro aussé n'asse pouêta fenna. Ora as-tou comprâi ?

— Of, stu iadzo, l'ai su... Mâ to parâi l'a zu on rudo coradzo !... C. T.

La guerre au corset. — Sous ce titre bizarre, l'*Anticorset*, un certain nombre de dames anglaises se groupent en ligue contre le corset, qu'elles entendent dorénavant proscrire de la toilette féminine. L'Angleterre est le pays des ligues : tout est prétexte à se liguier dans le Royaume-Uni et souvent nous avons assisté à l'éclosion de groupes beaucoup plus étranges que celui-ci. La naissance de l'*Anticorset* n'a donc rien qui soit de nature à nous particulièrement surprendre.

Les ladies de l'*anticorset*, qui doivent être jeunes, car l'audace est le privilège de la jeunesse — et puis, les jeunes personnes peuvent plus facilement que leurs aînées renoncer à l'état du corset — se proposent d'organiser prochainement à Liverpool une exposition où des figures de cire et des mannequins démontreront les déchéances physiques dues à l'usage du corset. En attendant, elles viennent d'adresser à leurs « sœurs internationales » un appel chaleureux : « Nous invoquons, disent-elles, l'aide de toutes les femmes en cette croisade, qui a pour but d'inculquer la notion exacte d'une toilette rationnelle, qui devra en même temps ne pas offusquer le regard, ne pas blesser le sentiment de la beauté et qui ramènera la mode actuelle aux principes de la santé pour le plus grand bénéfice du sexe faible et de l'humanité en général ».

La musique et la danse chez les oiseaux. — Un naturaliste anglais, M. William Hudson, qui a étudié, pendant une vingtaine d'années, les mœurs animales dans l'Amérique du Sud, vient de publier des observations très curieuses sur la musique et la danse dans le monde des oiseaux.

Beaucoup de volatiles ont, d'après lui, l'habitude de se rassembler toujours au même endroit pour se livrer aux plaisirs chorégraphiques; les uns chantent, les autres accompagnent le refrain d'une véritable musique instrumentale; ils produisent en cadence, au moyen de leurs plumes, des sons d'une incroyable variété : battements d'ailes, bourdon-

nements, claquements de fouet, roulements de tambours.

Le rupicole, ou coq de roche, professe pour le « cavalier seul » une préférence marquée. Les oiseaux de cette espèce se rangent autour d'un terrain uni et couvert de mousse; un mâle à la huppe orange vif, au plumage écarlate, s'avance dans le cercle avec majesté; les ailes écartées, la queue en éventail, il commence sur un rythme lent, puis, s'entraînant peu à peu, finit par sauter et tourner sur lui-même jusqu'à ce qu'il tombe d'épuisement. Certains gallinacés se réunissent en grand nombre et dansent par groupes; dans chaque groupe, un chorège dirige les mouvements. D'autres espèces remplacent les danses par des exercices aériens.

Trois hommes pour deux parapluies.

Un procès amusant vient d'avoir lieu dans une ville russe située près de la frontière allemande. Deux plaideurs se présentaient devant le juge de paix, prétendant être propriétaires d'un parapluie qui avait été laissé dans un café. Le juge, ne pouvant pas en donner la moitié à chacun d'eux, renvoya l'affaire au lendemain, afin que des témoins pussent être entendus sur l'objet du litige. Le parapluie resta dans le cabinet du juge. Au moment de quitter l'audience, le magistrat s'aperçut qu'il pleuvait. Il ne balança pas un seul instant à se servir du parapluie, objet de la contestation.

En se rendant chez lui, il entra dans un café, où le parapluie fut immédiatement enlevé. Très ennuyé de cette disparition, notre juge, en se rendant le lendemain à l'audience, en acheta un autre.

A l'appel de la cause, les témoins furent dans l'impossibilité de reconnaître à qui appartenait le parapluie, et le juge condamna les deux plaideurs à l'amende pour l'avoir dérangé pour un motif aussi frivole.

Obligatoire !

L'étâi ein 45, l'annâie dè cliâ terribliâ revoluchon.

L'ai avâi on individu que brottâvè àò ratèli, coumeint on dit, qu'avâi pouaire dè paidrè sa plliace et que desâi pi què peindrè dâi démocrates po lào gravâ d'être dâo gouvernemeint. A l'ourè on arâi de que lè volliâvè ti emeluâ et l'avâi mémameint écrit dein lè papâi que n'è-tiont qu'on moué dè cacibraille. Mâ quand lo gouvernemeint fut tsandzi, noutron coo bis-quâvè d'avâi tant boeili et l'avâi poaire dè sè trovâ eintrè duè chaulés. Assebin, po sè fère bin veni dâi novè conseillers, lào fasâi bon seimbliaint et lào traisâi son tsapé, mâ bin maugrà li.

On dzo que l'ein saluâvè ion, reincontrè on ami que lài dit : « Mâ vo qu'âi tant mena lo mor contrè leu, vo lè saluâ ? »

L'autro, eimbètà, repond : Obligatoire !

La myrtille.

La myrtille, appelée aussi *airelle* ou *abré noir*, est une plante commune dans notre Jura et les bois montueux. Le fruit, qui est bleu noirâtre, velouté, mûrit en juin et juillet; il est comestible, très apprécié des ménagères et utile à la médecine.

Nous recommandons aux ménagères les conserves de myrtilles, si faciles à préparer, peu coûteuses et si agréables à trouver au milieu de l'hiver. Voici comment il faut procéder :

On a soin d'enlever toutes les petites feuilles qui peuvent se mêler aux fruits lors de la cueillette, puis on introduit ces derniers dans des bouteilles ordinaires soigneusement lavées; on y ajoute deux cuillerées à soupe de sucre pilé par bouteille et on les bouche parfaitement. On fait cuire au bain-marie pendant un quart d'heure en laissant refroidir les bouteilles dans le bain. Le lendemain, on les place debout dans une cave sèche. Ce fruit est meil-

leur en conserve que frais, il est sain, agréable et devient même une ressource pour les malades.

Les confitures de myrtilles sont également très bonnes et peuvent servir à garnir des tartes ou divers gâteaux. On peut aussi cuire les fruits de l'airelle en compote avec du sucre et un peu d'eau.

La soupe aux myrtilles constitue encore une autre préparation, plus recommandable pour les personnes en santé que pour les malades. On la prépare comme suit :

On fait griller des carrelots de pain dans du beurre ou même dans de la bonne graisse de ménage, on cuit les myrtilles en compote, comme nous venons de l'indiquer, en y ajoutant toutefois un peu plus d'eau; on verse les fruits chauds sur le pain grillé.

Disons enfin que les fruits secs de l'airelle sont employés en pharmacie; grâce à leurs propriétés astringentes, ils constituent un bon remède contre la diarrhée. On en tire aussi un extrait sirupeux utile pour le traitement de l'eczème et d'autres maladies de la peau. (Feuilles d'hygiène.)

Foulards de soie. — Le lavage des foulards de soie demande des soins spéciaux.

Voici comment il convient de faire :

Nettoyez-les d'abord en les passant dans un savonage à froid, puis rincez et ressuyez-les. Vous faites alors bouillir du son dans de l'eau (une poignée par foulard), vous filtrez cette décoction à travers un linge, puis vous y laissez tremper quelque temps les foulards; ensuite, on les presse, on les suspend et on les repasse légèrement étant encore un peu humides.

Journal de l'Exposition nationale. — N° 40 : L'électricité, par C.-E. Guyaz. — Une visite au groupe XVI, par G. Becker. — Die Nahrungsmittel-Galerie. — Usine genevoise de dégrossissage d'or. — Neuvième concert symphonique. — Die Tellskapelle in der Hohlen Gasse bei Kussnacht am Vierwaldstattersee. — Chronique de l'Exposition : chasse et pêche, par C. Borel. — Gravures.

Boutades.

Entre valets de chambre.

— Eh bien, Baptiste, est-tu content de ta nouvelle place ?

— Je ne peux dire encore... Les maîtres, c'est toujours convenable... les premiers jours !

On parle d'un pauvre diable qui, après avoir possédé une certaine aisance, a perdu tout pour se livrer au vice de l'ivrognerie.

— Il avait pourtant une jolie fortune, dit quelqu'un; qu'en a-t-il donc fait ?

— Sa fortune, explique Calino, il l'a mangée à boire !

Entre deux amis, au café :

— C'est vrai que X. t'a souffleté hier soir ?

— Oui, mais je te réponds bien qu'il ne recommencera pas de longtemps ?

— Comment cela ?

— Il part demain pour la Chine !

Un riche marchand de Moscou a payé une consultation du docteur Charcot, qu'il a fait venir de Paris, la bagatelle de cinquante mille francs.

Les médecins, par malheur, n'ont pas toujours affaire à des clients de cette munificence. Il y a de fâcheuses contre-parties.

Exemple, le cas que nous contait l'autre jour le docteur X..., chirurgien de haute valeur.

On l'appelle pour un banquier. Il s'agissait d'une tumeur au genou. Vilaine plaie. Gangrène imminente. On voulait couper la jambe.

Le docteur X... entreprend de la sauver, temporise, et finalement réussit. Un prodige.

Il présente sa note... Cinq mille francs... Prix relativement fort modéré.

Mais le client de se récrier :

— Comment, cinq mille francs !... Mais, cher docteur, « il n'y a pas eu d'amputation !... »

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.